Vers l'adoption de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.

Leandro Despouy, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, Rapport Final, 1996

Le projet de principes directeurs «Extrême pauvreté et droits de l'Homme : Les droits des pauvres» est le premier document international qui énonce clairement les implications des lois internationales existantes en ce qui concerne les droits de l'Homme des personnes vivant dans la extrême pauvreté. Ils reconnaissent que, d'une part, les personnes vivant l'extrême pauvreté souffrent de multiples violations de leurs droits fondamentaux, et, d'autre part, qu'ils sont eux-mêmes les premiers à agir pour transformer leur situation et celle de leurs familles.

Pourquoi les principes directeurs sont-ils nécessaires ?

- Pour reconnaître que les violations des droits de l'Homme sont une cause fondamentale de l'extrême pauvreté et un obstacle à son éradication.
- Pour renforcer les textes existants tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques et favoriser leur mise en oeuvre dans le contexte de l'extrême pauvreté.
- Pour énoncer des principes permettant de concevoir et de mettre en œuvre effectivement des politiques et des programmes qui assurent la pleine jouissance des droits de l'Homme pour tous, y compris les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté.
- Pour souligner qu'il faut, l'extrême pauvreté étant une menace pour la vie et une violation des droits de l'Homme, « accorder une attention prioritaire au plus pauvre et au plus exclu ».

Où en est le processus d'adoption des principes directeurs ?

Poursuivant un processus long et continu inspiré par l'expérience des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, la première version du projet de principes directeurs a été rédigé des experts des droits de l'homme en 2006.

A la demande du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme a conduit des consultations pour obtenir l'avis de toutes les parties concernées, y compris « les organisations non gouvernementales, en particulier celles où les personnes en situation d'extrême pauvreté expriment leurs vues .

En octobre 2009, le Conseil des droits de l'Homme a demandé à l'Experte indépendante sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté de "lui soumettre, au plus tard à sa quinzième session (septembre 2010), un rapport contenant ses recommandations sur la façon d'améliorer le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, afin de lui permettre de prendre une décision sur la voie à suivre aux fins d'adoption, d'ici à 2012, de ces principes directeurs."

Dans le projet de principes directeurs, la lutte contre l'extrême pauvreté se fonde sur les droits de l'Homme et sur trois principes...

L'indivisibilité des droits de l'Homme:

Tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés entre eux. Ce n'est qu'en agissant pour le respect des droits de l'Homme, dans leur globalité et non séparément, que des résultats durables seront

obtenus dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Yozo Yokota, un des rédacteurs du projet des principes directeurs, décrit trois dimensions de la relation entre les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté :

1. L'extrême pauvreté
est, en elle-même, une violation
des droits de l'Homme : elle empêche les
personnes d'atteindre un niveau de vie suffisant
et le plein accès à leurs droits économiques,
sociaux et culturels, et civils et politiques.

2. L'extrême pauvreté
provoque d'autres violations des droits
de l'Homme : les personnes qui vivent dans
l'extrême pauvreté sont souvent victimes de
violations comme le travail des enfants,
l'esclavage, la traite des êtres humains,
l'exploitation sexuelle ou la prostitution.

3. La violation des
droits de l'Homme peut faire
tomber des personnes dans l'extrême
pauvreté : des violations telles que la
discrimination, la privation du droit à l'éducation,
l'absence de droits politiques font partie des
causes conduisant à l'extrême pauvreté.

« Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ont droit à la pleine jouissance de tous les droits de l'Homme, y compris celui de participer à la prise de décisions qui les concernent, et de contribuer au bienêtre de leur famille, de leur communauté et de l'humanité. »

Projet des principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'Homme : les droits des pauvres » paragraphe 4

Participation des personnes vivant dans l'extrême pauvreté

Le projet des principes directeurs souligne l'importance de la participation des personnes qui vivent dans l'extrême

pauvreté à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes et de toutes les politiques qui concernent leurs vies. Cela accroît non seulement l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté, mais aussi respecte leur droit de donner leur avis sur la vie de leurs communautés et de leurs pays.

Non discrimination des personnes vivant dans l'extrême pauvreté

Dans beaucoup de pays, il y a des préjugés sur la soidisante paresse et l'ignorance des personnes pauvres et sur le fait qu'elles se

satisferaient de cette condition. Au cours de la consultation de personnes vivant dans l'extrême pauvreté organisée par ATD Quart Monde sur le projet des principes directeurs, les participants ont expliqué combien ces façons de voir entravent leur accès aux droits fondamentaux. De plus, le fait de vivre dans l'extrême pauvreté renforce toujours les autres formes de discriminations qu'elles soient liées au racisme, à l'ascendance, à la religion, au handicap ou au fait d'être une femme ou un enfant. (Voir «La dignité se dresse face à

l'extrême pauvreté, Mouvement International ATD Quart-Monde, Oct.2007)

« La pauvreté est plus qu'une absence de revenu; c'est également le manque de soins de santé, d'éducation, d'accès à la participation politique, de travail décent et de sécurité. Tous ces facteurs sont interdépendants »

« Célébration de la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté »

Quel impact l'adoption du projet de principes directeurs pourrait-elle avoir un sur ...

... la vie des personnes vivants dans l'extrême

Les principes pourraient :

- Aider les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté à comprendre et faire reconnaître leurs droits.
- Donner espoir et confiance à ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté en reconnaissant leur réalité et leur parole. Accorder de la valeur à leur contribution à la société.
- Permettre leur participation au processus de prise de décision, ce qui améliorerait l'efficacité des programmes et politiques qui les concernent.

« Il n'y a pas de lien évident entre le bien-être des enfants et le PIB par personne. »

... ceux qui prennent les décisions ?

Les principes pourraient :

- Etablir clairement qui sont les titulaires de droits et quels sont les devoirs de
- ceux qui sont chargés de mettre en oeuvre les stratégies de lutte contre la pauvreté. Ils énoncent les responsabilités des Etats et de la communauté internationale aussi bien que celles des instances publiques et privées.
- Mettre en lumière l'importance d'évaluer l'impact de leurs décisions sur la vie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Cela suppose qu'elles soient identifiées, en particulier celles qui sont sans voix.
- Promouvoir une approche des droits de l'Homme, ce qui met en valeur aussi bien les méthodes que les résultats. Le non respect des droits de l'Homme pour atteindre d'autres objectifs politiques est injustifiable.
- Donner les bases de programmes de développement durable et d'une croissance économique solide parce qu'ils sont fondés sur des solutions à long terme pour lutter contre la pauvreté.

... l'action des organisations de la société civile et des citoyens?

Les principes pourraient :

- Constituer un nouvel outil de plaidoyer pour convaincre les décideurs de dégager les ressources
- nécessaires à la réalisation d'objectifs déjà approuvés et à adopter une approche participative dans la lutte contre l'extrême pauvreté.
- Renforcer les bases normatives des droits de l'Homme nécessaires aux mesures de lutte contre la pauvreté.
- Oconstituer un cadre légal commun qui aiderait à l'harmonisation de l'action et à l'amélioration des partenariats sur le terrain. Construire les fondations pour des dialogues efficaces entre les nombreuses parties concernées.
- Constituer un outil pour déterminer les bons objectifs et développer de nouveaux programmes.
 Etre diffusés auprès des décideurs et des personnes qui vivent dans la pauvreté.
- Aider à faire prendre conscience et à changer les mentalités de l'opinion publique sur l'extrême pauvreté.
- Donner un point de départ clair aux parties prenantes, notamment aux décideurs internationaux, nationaux et locaux, aux organisations de la société civile et aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté, pour qu'elles puissent développer des politiques et des services nécessaires pour promouvoir, protéger et mettre en oeuvre les droits de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté.

« Être obligé de vivre dans l'extrême pauvreté est une violation des droits de l'Homme. Beaucoup de ceux qui souffrent de la misère sont ceux qui agissent le plus fortement pour la combattre, mais personne ne voit leurs efforts, ni ne reconnaît leur combat de sorte qu'ils ne sont pas partenaires dans les débats politiques et sociaux. » Communication de Moraene Roberts, ATD Quart-Monde, au Séminaire d'experts sur

Le projet de principes directeurs peut déjà être mis en action...

Au cours des consultations avec la société civile entreprises par le Service de Liaison non gouvernemental des Nations Unies, certaines organisations non gouvernementales ont confirmé qu'elles avaient déjà commencé à appliquer le projet des principes directeurs dans leur travail, fondant leur action sur ces principes. Dans ce sens, le texte est déjà considéré comme « soft law » dans le droit international. On peut le citer et y faire référence.

Vous pouvez:

- Appliquer les principes dans votre travail quotidien.
- Dans la lutte contre l'extrême pauvreté, utiliser l'approche des droits de l'Homme, intégrée dans le projet, pour influencer les façons de penser des autorités publiques et les stratégies globales.
- Plaider pour que les décideurs publics identifient ceux qui sont vulnérables à l'extrême pauvreté et cherchent avec eux des solutions appropriées.

Que pouvez-vous faire pour soutenir l'adoption des principes directeurs ?

- O Diffuser le projet et inviter d'autres à le commenter et à faire connaître son existence, y compris au travers d'articles sur le projet de principes directeurs postés sur votre site Internet ou publiés dans vos journaux,
- Agir auprès de votre gouvernement pour qu'il donne une priorité à ce projet et contribue à sa finalisation et à son adoption,
- Utiliser ce projet pour inciter les organes des traités et les Etats à accentuer leur travail sur l'éradication de l'extrême pauvreté, y compris en soutenant le travail de l'Experte indépendante des Nations Unies sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, et à soulever la question de l'extrême pauvreté au cours des examens des rapports des Etats parties ou des examens périodiques universels,
- Ocontribuer aux travaux de l'Experte indépendante sur le projet de principes directeurs en lui soumettant, à travers le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'Homme, des recommandations.

Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés.

S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré."

Joseph Wresinski, Dalle commérative des victimes de la misère, Trocadéro, Paris, 17 octobre 1987,

Pour plus d'information sur le projet de principes directeurs

www2.ohchr.org/french/issues/poverty/consultation/index.htm

www.atd-quartmonde.org

Contactez nous:

ATD Quart Monde - 5, Chemin Galiffe - 1201 Genève (Suisse)

Tél: 00 41 22 344 41 15 Fax: 00 41 22 344 47 77















